**Technicien(ne) de maintenance**

Date de publication :24/02/2025

**Familles de métiers**

Travaux, maintenance et entretien

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Activités intérieures
* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels
* Spectacles et activités artistiques

**Autres intitulés**

Chargé(e) de maintenance

**Définition du métier**

Le/La technicien(ne) de maintenance est garant(e) du bon fonctionnement des équipements techniques et des attractions. Il/Elle intervient quotidiennement avant les heures d'ouverture du parc pour réaliser les contrôles définis par les procédures internes à l'entreprise, propre à chaque attraction. La finalité de son rôle est de mettre à la disposition des opérateurs(trices) d'attraction des équipements parfaitement fonctionnels pour accueillir les visiteurs en toute sécurité.

Il/Elle peut également intervenir lors des heures d'ouvertures du parc pour des dépannages. Méthodique et rigoureux(euse), il/elle sait aussi faire preuve d'une grande réactivité quand des visiteurs attendent impatiemment qu'un équipement fonctionne à nouveau !

Généraliste ou spécialiste d'une technologie ou d'un équipement, le/la technicien(ne) de maintenance fait souvent partie d'une équipe de plusieurs technicien(ne)s de spécialités différentes.

**Code ROME**

Technicien / Technicienne de maintenance d'équipements connectés

**Vidéo**

Https://www.youtube.com/watch?v=kJhJYA2fg\_I

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Respecter des règles, des consignes, normes et procédures opérationnelles
* Faire preuve de rigueur et de précision
* Prendre des initiatives et être force de proposition
* Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité

**Compétences techniques**

* Planifier une opération de maintenance
* Réaliser les réglages de mise au point de l'équipement industriel ou d'exploitation et contrôler son fonctionnement
* Contrôler, surveiller et entretenir régulièrement les équipements
* Utiliser des appareils de tests (pression, débit, vibration, ...) et de mesure électrique
* Réaliser un premier diagnostic de dysfonctionnement et appliquer les mesures correctives
* Réaliser des opérations de maintenance à caractère préventif, systématique ou conditionnel
* Réparer un équipement, une machine, une installation
* Proposer des solutions pour optimiser sécurité et performance des matériels
* Relever des mesures (thermiques, mécaniques, électriques, magnétiques, ...) et les consigner sur des supports de suivi
* Analyser des données de maintenance
* Renseigner, mettre à jour une documentation technique
* Pratiquer des gestes et postures de manutention en toute sécurité

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans la maintenance technique de machines ou bâtiments est un plus mais pas indispensable.

**Formation obligatoire**

* Habilitations obligatoires dans son périmètre de spécialité (habilitation électrique, cordiste, ouvrages d'arts, intervention en milieu hyperbare...)

**Formation appréciée**

* Titre Professionnel (TP) Technicien de maintenance industrielle
* Certification Technicien spécialisé en maintenance avancée
* Brevet de technicien supérieur (BTS) Maintenance des systèmes
* Licence Professionnelle Maintenance et technologie : organisation de la maintenance
* Diplôme spécialisé dans une discipline technique en lien avec les activités du site ( maintenance des équipements industriels, pneumatique, électricité, pompes hydrauliques...)

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences